

# Quotas Inami : Mons et Namur rejettent les critiques de l'ULB

MÉDECINE Défavorisée, l'ULB ? « Nous aussi », disent l'UMons et l'UNamur

- Elie Cogan, ex-doyen de médecine à l'ULB, estime que le décret sur la répartition des numéros Inami est défavorable à son institution.
- Mons et Namur s'insurgent contre ses affirmations.

**L**es règles de répartition des attestations entre les universités proposées par le ministre vont favoriser les institutions laxistes au détriment des facultés aux modalités de sélection plus justes et plus représentatives de la formation des étudiants. » Dans une lettre ouverte confiée au journal *Le Soir* (nos éditions papier et électronique de ce lundi 18 mai), le professeur Elie Cogan, ancien doyen de la Faculté de médecine de l'ULB, n'y va pas de main morte.

Alors qu'un projet de décret du ministre Marcourt avance la piste du concours en fin de première année pour répondre aux exigences de la ministre De Block sur les quotas d'étudiants en médecine, c'est la répartition de ce quota entre les universités francophones qui crée la polémique.

Pour mémoire, l'avant-projet de décret fixe pour neuf ans la part des attestations (les fameux numéros Inami) que chaque université sera autorisée à délivrer à ses étudiants. Pour déterminer la taille des parts de gâteau, le texte se base sur la moyenne des inscrits en première bac des six dernières années, ce qui donne le partage suivant : 20,88 % des numéros pour l'ULg, 27,06 % pour l'UCL, 18,94 % pour l'ULB, 11,15 % pour l'UMons et 21,97 % pour l'UNamur.

Le problème ? Dans une crise précédente datant de 2005, d'autres critères (la base du calcul reposait sur le nombre d'étudiants diplômés) avaient permis d'établir une clé différente, plus favorable aux grandes universités, à l'ULB en particulier. Par rapport aux calculs de 2005, la Faculté de médecine de l'ULB perd environ 20 % de diplômés tandis que l'ULg et l'UCL en perdent respectivement 3 et 8 %. Effet inverse pour les universités incomplètes (qui

n'organisent que le bac de médecine) : l'UNamur gagnera 10 % et l'UMons 90 % de numéros, doublant pratiquement la mise. Ces deux universités ayant capté beaucoup d'étudiants ces dernières années - parfois au détriment de leurs grandes sœurs -, elles bénéficieront des nouvelles règles, au grand dam de l'ULB.

Injuste ? Namur et Mons ne sont, on s'en doute, pas du tout d'accord. Bernard Maserel, doyen de la Faculté de médecine à l'UNamur, estime le procédé plutôt « désagréable ». « Je peux dire que nous aussi, nous pouvons estimer avoir été défavorisés dans cette opération. Avec 950 jeunes cette année, Namur est la faculté qui inscrit le plus d'étudiants en première bac médecine. Comme nous progressons chaque année, nous estimons qu'avec

**« Comme nous progressons chaque année, avec une moyenne sur six ans, nous sommes désavantagés »** CALOGERO CONTI (UMONS)

*une moyenne sur six ans, nous sommes désavantagés. Raison pour laquelle nous réclamions, de notre côté, un calcul sur trois ans... que nous n'avons pas obtenu. »*

Le doyen namurois invite aussi ses détracteurs à viser le taux de réussite de ses étudiants dans les masters. « Ils vont presque tous à l'UCL, les autorités de cette université vous confirmeront qu'ils sont au moins aussi bons, voire meilleurs, que les étudiants qui ont suivi tout le parcours à l'UCL. Si nous étions laxistes, franchement, ça se saurait. Le problème de fond est autre : l'ULB travaille avec un nombre important d'étudiants non résidents, ce qui influence les résultats en première bac. »

Même son de cloche du côté de l'UMons. « Nos diplômés bacheliers poursuivent majoritairement à l'ULB, et le retour que nous apporte cette université, c'est qu'ils réussissent au moins aussi bien par la suite, si pas mieux, que les bacheliers de l'ULB », dit le recteur, Calogero Conti. Et de poursuivre sur le même ton que le doyen namurois : « La part des étudiants en première bac progresse à Mons - jusqu'à atteindre 15 % de l'ensemble, contre 10 % voici quelques années ; or, un calcul sur six ans est pénalisant pour nous, comparé à une université qui a vu son taux d'inscrits chuter ces dernières années. » ■

ÉRIC BURGRAFF

## ULB

### Le soutien du doyen Englert

Le professeur Elie Cogan n'est pas isolé dans son combat au sein de l'université bruxelloise. Son doyen, le professeur Englert, confirme que la clé de répartition est un sujet de tension dans le secteur. « La clé retenue est presque celle qui pouvait être la plus désavantageuse pour nous !, assure-t-il. Le ministre ne voulait peut-être pas nous faire du mal, mais il voulait certainement faire du bien à d'autres. »

Il précise : « Calculer la répartition sur base des diplômés réels de ces dernières années aurait été plus juste, en tout cas plus cohérent, avec le fait que nous estimons qu'il ne fallait pas donner un bonus aux universités qui ont eu une politique expansionniste ces dernières années, politique qu'on va payer longtemps. »